Accueil Ecoute Femmes Bureau Départemental d'accueil pour les femmes victimes de violences et ACCUEIL DE JOUR

Bilan d'activité 2019
Mars 2020

Adalea
LA SOLIDARITÉ EN ACTIONS

WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action **3**

2. Rapport quantitatif de l'action **4**

2.1 Entretiens individuels

2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action 4
2.1.2 Compositions familiales 5
2.1.3 Ages des femmes 7
2.1.4 Origines géographiques 8
2.1.5 Ressources à l'entrée 10
2.1.6 Origine de la demande 11
2.1.7 Violences exprimées 12
2.1.8 Demandes exprimées 13
2.1.9. Informations médicales et judiciaires 13

2.2 Groupe de paroles

2.2.1 Nature de l'intervention 13
2.2.2 Objectifs poursuivis 14
2.2.3 Fonctionnement 14
2.2.4 Répartition et rythme 14
2.2.5 Préparation 14
2.2.6 Lieu 15
2.2.7 Professionnelles 15
2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année 15
2.2.9 Les effets 15

2.3 Sensibilisations et formations

2.3.1 Contexte et actions menées 16
2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année 16
2.3.3 Compte rendu des actions de sensibilisation et de formation 17

3. Evènements marquants **17**

3.1 Actions dans le cadre du bureau départemental 17

3.2 Actions collectives menées avec le Centre d'Hébergement Clara Zetkin 19

4. Problématiques rencontrées **24**

5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples **26**

6. Environnement, réseau, partenariat **27**

7. Plan d'actions **28**

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'Adalea intervient en direction :

- Des publics en grande précarité au sein de différentes actions :
  - Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
    - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile,
    - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse…
    - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public pour aller au-devant des personnes en situation ou en risque d'exclusion dans une logique de veille sanitaire et sociale, pour instaurer une écoute, un dialogue de proximité, pour faciliter l'accès aux soins.
  - L'**ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière.
  - Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES :** des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonne le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
  - Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières, des psychologues et un médecin, les points santé proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.

- Des ménages en recherche d 'hébergement ou de logement,
  - Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor.

- Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
  - **ACCUEIL ECOUTE FEMMES.**

- Un service d'écoute téléphonique en qualité de Bureau Départemental d'Accueil pour les femmes victimes de violences conjugales,
- Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées),
- Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence avec **Histoire de dire,**
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.

.

Ses missions :

Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

Animer un groupe de paroles.

Animer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels.

Animer des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes.

Proposer des temps d'éclairage spécifiques et spécialisés sur la problématique des violences conjugales en direction des partenaires départementaux.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Entretiens individuels

2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2019, **473 femmes** différentes ont sollicité le service (482 en 2018, 483 en 2017).
Parmi ces 473 femmes, 195 ont bénéficié d'un accompagnement sur la durée (228 en 2018, 234 en 2017).

*Nous considérons qu'une femme a été accompagnée par le service dans la mesure où elle a été reçue plus de deux fois, que ce soit par téléphone ou physiquement***.**

1543 entretiens ont été réalisés en 2019 (1744 en 2018, 1914 en 2017) :
- 765 entretiens physiques (814 en 2018, 890 en 2017),
- 758 entretiens téléphoniques (930 en 2018, 1024 en 2017),
- 20 accompagnements physiques effectifs, depuis juillet, ont été réalisés en lien direct avec les personnes.

A ces entretiens, viennent s'ajouter **458 contacts avec des partenaires** sollicités en vue d'une collaboration pour le traitement et l'accompagnement de la situation (512 en 2018, 564 en 2017).

14 attestations, notes d'information et rapports ont été rédigés (20 en 2018, 24 en 2017). Ces écrits professionnels sont incontournables et font partie intégrante de l'activité du service. En effet, les personnes qui font appel à Accueil Ecoute Femmes sont pour la plupart d'entre elles sous le choc du traumatisme ; on note beaucoup de confusion dans leurs propos, une perte des repères temporels, une perte de confiance, de mémoire…

Ces écrits permettent à la fois :
- de rendre compte, d'alerter sur une situation d'enfant en danger et/ou de soutenir une demande,
- d'authentifier la parole,
- de porter à la connaissance des partenaires des informations pouvant clarifier une situation en apportant des éléments précis, concrets et factuels,
- de rendre compte et de soutenir la parole de la personne,
- de mettre en mots les violences subies, de les nommer, de relater les faits dans le temps,
- de classer et d'ordonner des informations pour en donner une vision plus précise,
- d'éviter à la personne de devoir réexpliquer l'histoire des violences vécues,
- de faciliter la rencontre avec les partenaires judiciaires, médicosociaux …

Selon la situation, ils peuvent prendre la forme de rapports, de notes d'information, ou d'attestations.
Ces écrits professionnels ne sont jamais remis directement aux personnes mais sont transmis aux partenaires (avocats, CRIP, experts assermentés auprès du Tribunal, …). La transmission de ces informations se fait avec l'accord des personnes.

Ces écrits nécessitent un temps de travail conséquent d'élaboration et de reconstruction pour la personne :
- retrouver des repères temporels,
- réorganiser sa pensée,
- clarifier ses positions : resituer la place de la femme et la place du parent,
- travailler sur la parentalité : resituer la place de l'enfant au cœur de la problématique,
- …

Nous avons fait le choix de comptabiliser toutes les femmes qui ont sollicité le service (**473**) afin d'avoir une bonne lisibilité du nombre de femmes concernées par la problématique et qui ont engagé une première démarche, ce qui explique la part de « Non communiqué » dans les tableaux.
Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernent, en effet, les femmes avec qui nous n'avons eu qu'un contact téléphonique mais également les femmes qui ont souhaité préserver leur anonymat.

	Permanence ST BRIEUC	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENEN	Permanence LAMBALLE	TOTAL
Nombre de femmes reçues en 2019	**414**	**25**	**13**	**21**	**473**
Nombre de femmes reçues en 2018	423	18	14	27	482
Nombre de femmes reçues en 2017	413	24	10	36	483
Nombre et part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1ère fois en 2019	**340 82.93%**	**19 76.00%**	**6 46.15%**	**15 71.43%**	**380 81.02%**
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1ère fois en 2018	75.18%	61.11%	64.29%	62.96%	73.65%
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1ère fois en 2017	74.09%	50%	60%	58.33%	71.43%

A noter que pour 2019, le service a répondu aux sollicitations de 9 hommes (5 en 2018, 7 en 2017).

Sur les 473 femmes, 380 ont pris contact avec le service pour la première fois, soit **81%** des femmes accueillies à Accueil Ecoute Femmes (73.65% en 2018, 71.43% en 2017).

2.1.2 Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples sans enfant	Couples avec un ou des enfants	NC*	TOTAL
SAINT BRIEUC	62 15.12%	68 16.59%	58 14.15%	160 39.02%	66 15.94%	414
LOUDEAC	6 24.00%	7 28.00%	3 12.00%	5 20.00%	4 16.00%	25
ROSTRENEN	1 7.69%	3 23.08%	1 7.69%	5 38.46%	3 23.08%	13
LAMBALLE	1 4.76%	6 28.57%	1 4.76%	5 23.81%	8 38.10%	21
TOTAL 2019	**70 14.80%**	**84 17.76%**	**63 13.32%**	**175 37.00%**	**81 17.12%**	**473**
TOTAL 2018	50 12.17%	117 28.47%	60 14.60%	184 44.77%	71	482
TOTAL 2017	49 11.98%	106 25.92%	57 13.94%	197 48.17%	74	483

** Non Communiqué*

Les pourcentages ci-dessus sont basés sur le nombre total des situations familiales connues (Ex : Saint-Brieuc : 348 (=414-66 NC).

Si la crise et la violence apparaissent dans le couple, la violence et ses effets perdurent très souvent au-delà de la séparation. Aussi, il importe de travailler sur la continuité des violences hors couple et/ou des conséquences de ces violences. Le temps de la reconstruction demande, en général, de longues années et des séquelles peuvent demeurer.

- **54.76 %** des femmes accueillies en 2019, seules ou en couple, **ont des enfants** (73.24% en 2018, 74.09% en 2017),
- **17.76 %** sont des **familles monoparentales** (28.47 % en 2018, 25.92 % en 2017),
- **17** femmes étaient **enceintes** (18 en 2018, 12 en 2017),
- **679 enfants dont 472 mineurs et 207 majeurs** vivaient dans le climat de violences conjugales ou de mésentente de leurs parents. Ces éléments s'appuient sur le nombre de situations pour lesquelles nous avons eu connaissance de la présence d'enfants (669 en 2018 dont 474 mineurs et 195 majeurs, 726 en 2017 dont 480 mineurs et 246 majeurs),
- **36 rapports** ont été émis vers la **CRIP** dans le cadre d'informations préoccupantes (49 en 2018, 49 en 2017),
- **38 enfants** ont été **orientés vers** un **suivi psychologique** (49 en 2018, 64 en 2017),
- **37 enfants bénéficiaient** déjà d'un **suivi psychologique** (36 en 2018, 33 en 2017).

La situation de particulière vulnérabilité des personnes accompagnées par le service et plus spécialement celle des enfants n'est plus aujourd'hui à démontrer. Les enfants sont témoins directs ou indirects des violences exercées au sein du couple et les conséquences de l'exposition à ces violences sont dramatiques pour la construction de chacun. Comme de nombreux professionnels intervenant sur cette problématique, nous ne parlons plus d'ailleurs aujourd'hui d'enfants témoins mais d'enfants victimes, citons d'ailleurs :

> « *Les enfants, lorsqu'ils grandissent dans un climat de violence contre leur mère ne sont pas des témoins passifs de la tension et de la violence*. » (Observatoire des violences envers les femmes Conseil départemental Seine Saint-Denis 2012).

> « *De toute façon, quoi qu'il en soit, qu'il soit témoin seulement et ou victime, les effets sont les mêmes. C'est ce qu'il faut retenir. Etre, vivre dans un monde de la violence, dans une famille où la violence est permanente, où l'exposition à la violence est chronique entraîne des symptômes chez les enfants.* » (Liliane Daligand, Professeure de médecine Légale, Université Lyon 1, psychiatre psychanalyste, C.H. Lyon sud, experte auprès de la Cour d'appel de Lyon).

Les conséquences des violences sur les enfants ne sont pas négligeables, elles sont visibles pour certains enfants avant leur majorité au travers de symptômes et signes de souffrances repérables. Pour d'autres, les signes de souffrances ne sont pas repérés voire inconnus ou niés par les adultes.

Les femmes viennent parfois sur le service avec leurs enfants, et ce, pour différentes raisons :
- pour des raisons pratiques, principalement l'absence d'un mode de garde (jeunes enfants, le mercredi, les périodes de vacances scolaires, enfant malade, allaitement…),
- l'enfant sert de prétexte pour sortir du domicile conjugal (il a un rendez-vous médical par exemple),
- l'enfant ne peut rester au domicile avec le père, sa mère craint pour sa sécurité,
- pour des raisons psychologiques : relation mère/enfant fusionnelle, enfant béquille…

Les femmes sont amenées à réfléchir sur leur rôle parental et leur responsabilité en tant que parent.

A l'écoute des enfants, de ce que dit leur mère, les professionnelles orientent si nécessaire vers des suivis adaptés. Une attention particulière est accordée aux enfants car il est important, dans un premier temps, pour eux de :
- pouvoir rompre le silence,
- apprendre qu'ils n'y sont pour rien,
- apprendre qu'ils peuvent être aidés,
- savoir que la Loi interdit de tels comportements que rien ne justifie.

Le repérage des enfants en danger est le souci premier du service. Il convient d'agir en termes de protection des enfants et de prévention des violences conjugales. Il convient donc de rester vigilants. Le nombre significatif de situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, dans un contexte de violence conjugale a de quoi interpeller.

A la connaissance du service, **38** mesures éducatives ont été prises dans le cadre de la protection de l'Enfance (43 en 2018, 42 en 2017) :
- **30** mesures prises suite à la saisine du Juge des Enfants (41 en 2018, 39 en 2017),

- **8** mesures administratives (AED) exercées (2 en 2018, 3 en 2017).

Concernant les enfants majeurs, il n'est pas rare de voir que des enfants n'aient pas posé trop de problèmes jusqu'à leur majorité et que des faits de violences de leur part apparaissent, notamment lorsqu'ils projettent de s'installer en couple.

2.1.3 Ages des femmes

	< 18 ans	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 79 ans	> = 80 ans	NC	TOTAL
ST BRIEUC	3	33	127	82	36	17	0	116	414
LOUDEAC	0	2	7	5	2	2	0	7	25
ROTRENEN	0	0	3	4	1	1	0	4	13
LAMBALLE	0	1	3	4	1	1	0	11	21
TOTAL 2019	**3 0.89%**	**36 10.75%**	**140 41.79%**	**95 28.35%**	**40 11.94%**	**21 6.26%**	**0 0.00%**	**138**	**473**
TOTAL 2018	6 1.69%	32 8.99%	144 40.45%	109 30.62%	39 10.96%	26 7.30%	0 0.00%	126	482
TOTAL 2017	1 0.26%	32 8.42%	180 47.37%	91 23.95%	46 12.11%	29 7.63%	1 0.26%	103	483

La majorité des femmes ayant fait appel à Accueil Ecoute Femmes en 2019 a entre 26 et 39 ans ce qui représente **41.79 %** (40.45% en 2018, 47.37% en 2017).
A noter aussi, que la part des femmes âgées entre 40 à 49 ans demeure significative : 28.35%.
La part des 26-49 ans représente donc 70.14% des personnes accueillies.

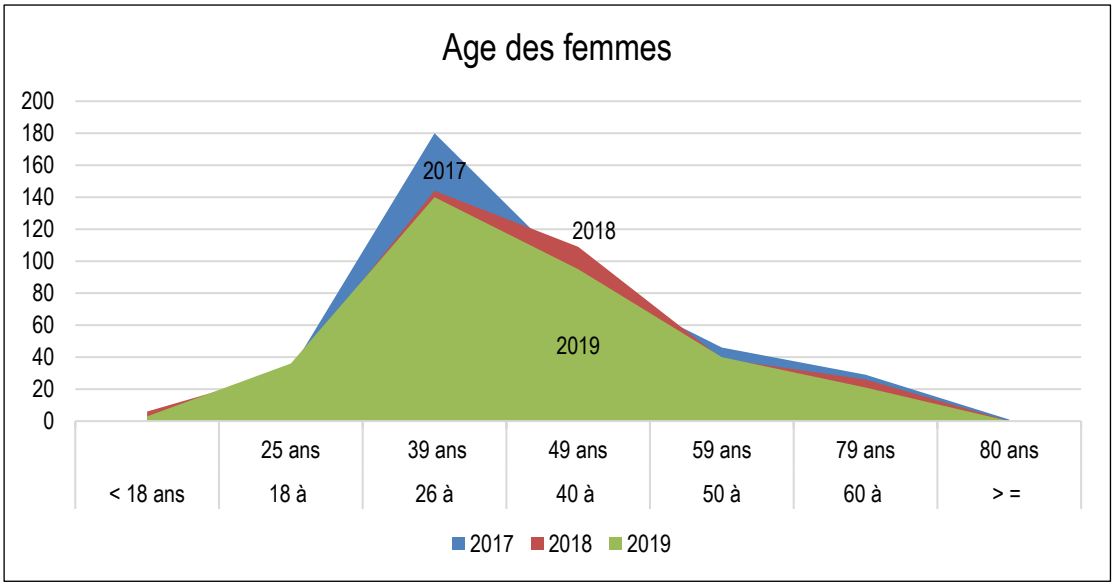

2.1.4 Origines géographiques

SECTEURS	% 2017	% 2018	% 2019
ST BRIEUC/ SBAA/COURONNE	47.41	44.40	46.73
LAMBALLE	9.11	7.47	6.98
GUINGAMP/PAIMPOL	5.79	6.64	3.80
DINAN	4.55	5.81	2.11
LOUDEAC	7.04	7.26	10.99
LANNION/TREGOR	4.76	2.70	2.11
ROSTRENEN	3.52	4.15	5.29
Bretagne	2.90	1.24	3.60
Autres départements	1.66	4.36	3.59
Etranger	0	0	0.21
Non communiqué	13.25	15.98	14.59
TOTAL	100	100	**100**

Origine des femmes victimes de violences conjugales et familiales, **par EPCI**, qui ont fait appel à Accueil Ecoute Femmes:

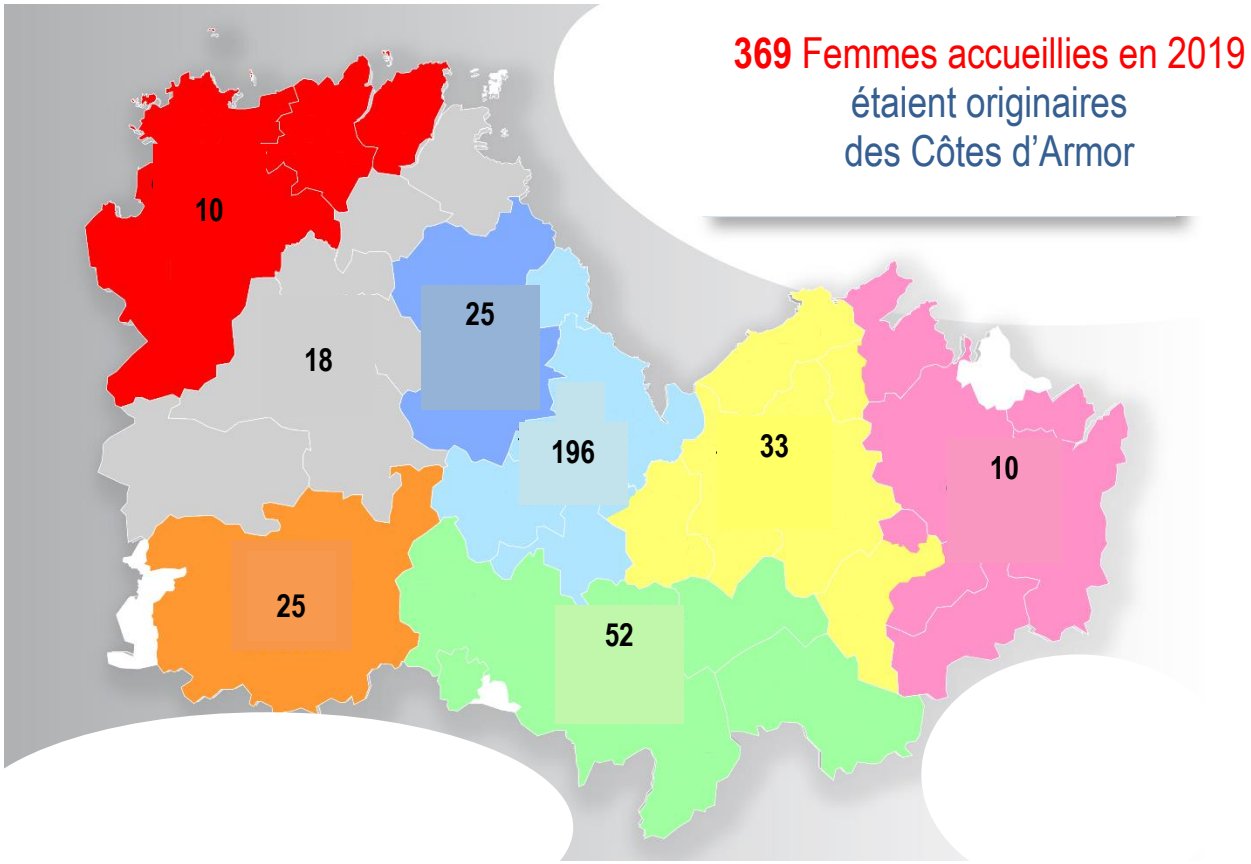

Origine des femmes victimes de violences conjugales et familiales, sur le territoire de **Saint-Brieuc Armor Agglomération**, qui ont fait appel à Accueil Ecoute Femmes (**196 femmes** concernées):

Femmes accueillies et accompagnées par le service, issues des quartiers prioritaires de Saint-Brieuc Agglomération :

	Saint-Brieuc Croix Lambert	Saint-Brieuc Europe Balzac - Ginglin	Saint-Brieuc Waron Point du jour	Ploufragan Iroise	Plédran Les Côteaux	TOTAL
2019	**4**	**13**	**8**	**1**	**2**	**28**
2018	7	9	5	2	1	24
2017	4	13	2	4	3	26

Nous avons recensé **28 femmes résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération** ; cependant les femmes que nous avons accueillies (que ce soit dans nos locaux ou par téléphone) ne souhaitent pas toujours donner d'information sur leur lieu de résidence, on peut donc penser qu'il s'agit d'un chiffre *a minima*.

2.1.5 Ressources à l'entrée

PERMANENCES	Salaire Retraite	Allocation chômage/ formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
SAINT-BRIEUC	126	37	47	10	9	46	139	414
LOUDEAC	12	1	2	2	0	1	7	25
ROSTRENEN	4	3	2	0	1	0	3	13
LAMBALLE	9	0	2	1	0	0	9	21
TOTAL 2019	**151**	**41**	**53**	**13**	**10**	**47**	**158**	**473**
TOTAL 2018	164	51	35	9	21	47	155	482
TOTAL 2017	192	39	45	22	26	39	120	483

Parmi les 315 situations pour lesquelles on connait leur situation financière et professionnelle :

- **151 femmes** perçoivent un salaire, une retraite ou exercent une profession libérale soit **47.94%** (50.15% en 2018, 52.89% en 2017),
- **47** femmes n'ont **pas du tout de ressources soit 14.37%** (14.37% en 2018, 10.74% en 2017), soit un pourcentage qui **reste identique à l'année précédente,**
- **107** femmes bénéficient des **minimas sociaux soit 33.97%** (29.05% en 2018, 29.20% en 2017) : AAH, RSA, chômage/formation, soit un **pourcentage qui tend à augmenter comparativement aux 2 années précédentes,**
- **96** d'entre elles exercent **une activité à temps plein soit 30.48%** (29.05% en 2018, 30.30% en 2017).

Catégories socioprofessionnelles des personnes :

Cadres	2,39%
Chefs d'entreprises / Commerçantes / Artisanes / Agricultrices	5,24%
Au chômage	8.57%
Employées	50.95%
Etudiantes / Scolaires / Stagiaires	5.24%
Femmes au foyer	8,09%
Ouvrières	5.71%
Profession intermédiaire	8.57%
Profession libérale	1.90%
Retraitées	3.34%

Note :
Les catégories socioprofessionnelles ne reflètent pas toujours le niveau de ressources des personnes. Par exemple : dans la catégorie 2 (chefs d'entreprises…) il existe une grande disparité dans les ressources.

2.1.6 Origine de la demande

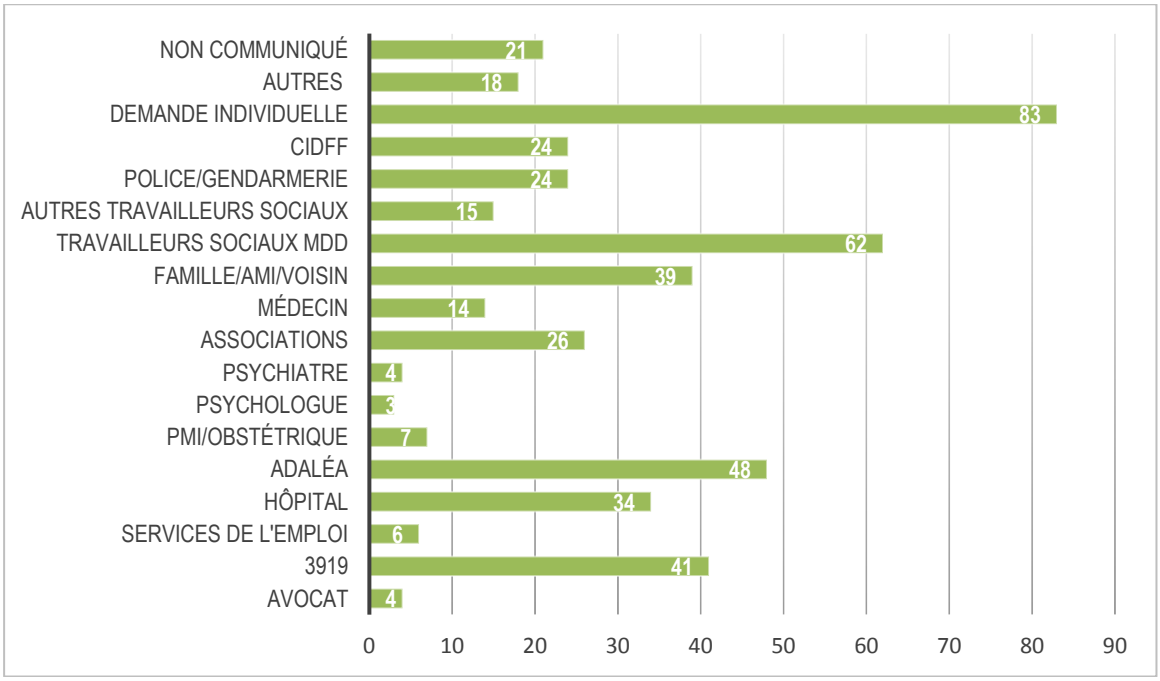

17.55% des femmes prennent elles-mêmes contact avec Accueil Ecoute Femmes (23.84% en 2018, 16.36% en 2017).

Parallèlement, on observe aussi **une nette augmentation des orientations du numéro national le 3919, on est passé de 18 orientations en 2011 à 41 en 2019 (soit 3.74% en 2011 contre 8.67% en 2019)**. On peut penser, que le recours au 3919 est un réflexe de plus en plus intégré par la victime du fait des campagnes de communication. C'est le premier appel qu'une personne peut faire avant d'être orientée vers les relais départementaux.

Les permanences téléphoniques ont pour objectif de permettre un premier contact qui peut aboutir à un accompagnement sur du plus long terme.
L'entretien téléphonique nécessite un temps d'écoute conséquent. Il s'adresse, dans un premier temps, à des personnes qui ne se déplaceraient pas d'emblée pour un entretien physique.
Lors de l'entretien téléphonique, en fonction de l'évaluation de la situation, la proposition d'un rendez-vous physique est systématiquement faite. Cependant, les personnes n'acceptent pas toujours et ne viennent pas forcément au rendez-vous fixé. En revanche, très souvent, elles vont solliciter à nouveau le service sur les plages horaires des permanences téléphoniques.
Nous avons repéré que les personnes qui appelaient sur ce temps de permanence sont très souvent en état de crise, de choc… Ces personnes ont besoin d'une écoute immédiate mais ne sont pas forcément prêtes, dans cette première écoute, à engager des démarches de séparation, à porter plainte, à aller voir un médecin …
Certaines personnes sont aussi demandeuses de conseils par rapport à leur couple, d'exprimer leurs ambivalences. Pour certaines personnes, nous remarquons que le rendez-vous physique signifie l'engagement vers un départ qu'elles ne sont pas encore prêtes à assumer ou qu'elles ne veulent ou ne peuvent accomplir.

Il convient de préciser que le travail, dans le cadre des entretiens téléphoniques, ne se limite pas à l'écoute. De nombreux contacts, avec l'accord de la personne, sont très souvent nécessaires avec de multiples partenaires pour assurer sa sécurité, sa protection et celle de ses enfants.

Par ailleurs :

- **15.22% des femmes** sont orientées par un travailleur social (18.10% en 2018, 22.77% en 2017).
- **8.25%** des orientations se font par le biais de membres de la famille, d'amis, ou de voisins (11.48% en 2018, 12.63% en 2017).
- **11%** des orientations se font par le biais d'hôpitaux et de médecins (10.82% en 2018, 18.47% en 2017).

Le travail de **partenariat** avec les professionnels de santé s'est considérablement développé depuis 2017 notamment avec le Centre Hospitalier Yves LE FOLL, et des rencontres régulières avec le réseau périnatal 22 ont favorisé les orientations provenant des professionnels de santé.

2.1.7 Violences exprimées

La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Lorsque la femme contacte Accueil Ecoute Femmes, elle est enfermée dans les émotions, le vécu, la peur et n'est plus en capacité de penser. C'est l'insupportable qui l'amène à déposer en dehors de la famille le secret, même si elle n'est pas forcément prête à un départ. Les violences des hommes sur les femmes ont toujours d'autant plus de difficultés à être connues et à être combattues que leur fondement même repose sur la clôture, l'enfermement, le refus de s'ouvrir aux autres. La violence protège le lieu du secret en remettant la femme victime et complice de celui-ci. Accueil Ecoute Femmes est un lieu :

- Où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à l'extérieur, elle a honte, elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps est très isolée.
- De dépôt de la parole, lieu où les choses se disent, se parlent, espace que la femme s'offre à elle-même pour élaborer une autre vie à construire.

Les violences conjugales :

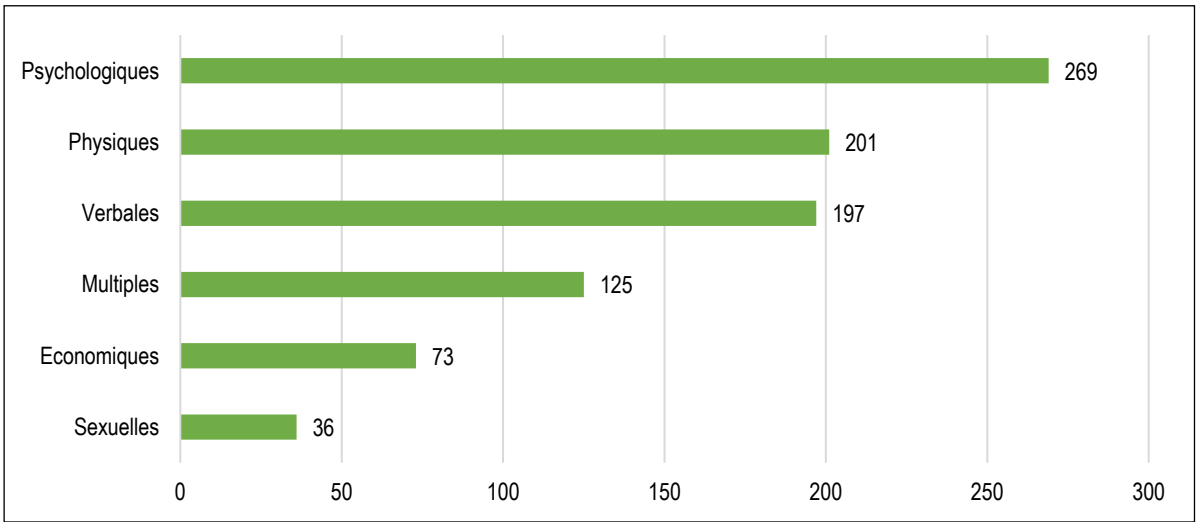

> *« Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur sa victime et qui se traduit par des agressions physiques, sexuelles, psychologiques, verbales et économiques.* ***Ces agressions sont récurrentes, souvent cumulatives. Elles s'intensifient et s'accélèrent avec le temps, pouvant aller jusqu'à l'homicide ».***[1]

> *« La recherche donne à penser que la violence physique dans les relations intimes s'accompagne souvent de violence psychologique et, dans un tiers à plus de la moitié des cas de violence sexuelle »*[2]

A noter qu'en ce qui concerne les violences sexuelles, ce sont des violences qui sont souvent sous-estimées, les victimes ayant beaucoup de difficultés à pouvoir en parler.
Les violences psychologiques restent très difficiles à prouver, bien que très dévastatrices pour la victime. Elles peuvent conduire notamment à l'alcoolisme, au suicide... Aussi, non prises en comptes par les magistrats par

[1] MIPROF – Observatoire des violences faites aux femmes, N° 14-Novembre 2019, Les violences au sein du couple en France, principales données 2018, p 3
[2] Rapport O.M.S 2012

manque de preuves, les femmes ne se sentent pas reconnues comme victimes et ont, de ce fait beaucoup de mal à se reconstruire.

Les violences autres que conjugales :

98 autres situations, hors violences conjugales, se répartissent pour partie ainsi (99 en 2018, 71 en 2017) :

- ✓ **17 situations de viols,**
- ✓ **31 situations de violences intrafamiliales,**
- ✓ **14 situations d'inceste repérées,**
- ✓ **25 autres agressions** (ex : sur l'espace public) (20 en 2018, 15 en 2017).

Ces chiffres sont bien en-deçà de la réalité : en effet, il est rare que les femmes puissent parler des violences sexuelles qu'elles ont subies, non seulement c'est un sujet encore très tabou, mais parler de ces violences réveille aussi le traumatisme.

En France, en 2018, *« 50 040 victimes majeures et mineures **de violences sexuelles** ont été enregistrées par les services de **police et de gendarmerie** (plaintes, signalements, constatations transmis à l'autorité judiciaire).* »[3]

2.1.8 Demandes exprimées

- **Les demandes d'écoute et de soutien** sont les plus fréquemment formulées par les femmes **(41.65 %).**

- **Les demandes d'informations (31,5%)** s'organisent plus particulièrement autour de la mise en place des permanences téléphoniques.

- **Les demandes d'hébergement** représentent **9.51%** de demandes. A noter que la majorité des femmes qui demandent un hébergement la cumulent à une demande d'écoute. Le lieu d'accueil et d'écoute offre, à travers des entretiens, la possibilité d'approfondir le sens de cette démarche et oriente vers le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) lorsque la demande d'hébergement est formulée.

2.1.9 Informations médicales et judiciaires

Il paraît intéressant de mettre en lumière les données recensées par le service sur les aspects médicaux et judiciaires.

Sur le plan médical, 96 certificats médicaux ont été établis en 2019 (108 en 2018) avec, pour 30 d'entre eux, des Interruptions Totale de Travail (ITT) (37 en 2018) :

- 14 pour une durée de moins de 8 jours (18 en 2018),
- 16 pour une durée supérieure ou égale à 8 jours (19 en 2018).

En ce qui concerne les actions menées **sur le plan judiciaire**,

- 44 mains courantes (42 en 2018),
- et 116 plaintes (131 en 2018) ont été déposées.

2.2 Groupe de paroles

2.2.1 Nature de l'intervention

L'action du groupe de paroles s'inscrit dans le cadre du travail fait par l'Association Adalea autour de la violence conjugale et du soutien à la fonction parentale. Il est ouvert aux femmes confrontées à la violence, c'est un groupe d'échange de paroles, bien qu'il puisse y avoir dans ce cadre des effets thérapeutiques.

---

3 MIPROF - **VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET VIOLENCES SEXUELLES,** *Indicateurs annuels 2018, Ces données sont détaillées dans la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes n°14, disponible sur le site* stop-violences-femmes.gouv.fr

2.2.2 Objectifs poursuivis

A partir de la constitution d'un groupe de six à neuf femmes et d'un regroupement tous les quinze jours il a pour objectifs de :

- **Rassembler entre elles des femmes ayant eu des problèmes de séparation et/ou qui ont subi des violences**, désirant vivre l'expérience d'appartenance à un groupe,
- **Partager les expériences de chacune, créer une dynamique entre les femmes pour le soutien et l'expression des difficultés, aider à retrouver des attitudes d'autonomie :** le travail de groupe est un travail en miroir, le fait d'entendre quelqu'un d'autre exprimer son problème peut permettre une identification,
- **Favoriser la circulation de la parole, la compréhension de leur vécu pour tenter de sortir de la position de victime**, étape nécessaire à la reconstruction,
- **Revaloriser l'estime d'elles-mêmes, restaurer leur identité et leur intégrité psychique** fragilisées par un vécu de violences,
- **Favoriser l'émergence des compétences et des capacités de chacune des femmes,**
- **Développer des solidarités, favoriser la sortie de l'isolement social,**
- **Aider à séparer le conjugal et le parental**,
- **Repérer et orienter vers les structures adaptées** aux besoins de chacune.

2.2.3 Fonctionnement

L'entrée dans le groupe de paroles se fait après un entretien individuel avec la femme, qui permet :

- De présenter les modalités de fonctionnement du groupe de paroles (règles, intervenantes…),
- De préciser son besoin et ses attentes par rapport au groupe,
- D'évaluer si elle peut vivre une situation de groupe,
- De confirmer son souhait de participer et de mesurer les obstacles à l'intégration dans un groupe.

Il est prudent de ne pas engager des personnes dans un processus qui pourrait leur être néfaste à ce moment précis. Les règles du fonctionnement du groupe sont remises aux femmes et doivent être respectées. Ces règles sont régulièrement reparlées au sein du groupe afin de ne pas perdre le sens et de permettre leur intégration dans le groupe.

2.2.4 Répartition et rythme

La répartition du temps d'intervention des professionnelles est constituée par trois temps complémentaires :

- L'accueil et le suivi des femmes : entretien individuel d'une heure environ pour préparer l'entrée dans le groupe, des temps d'entretiens individuels de suivi pour compléter l'action du groupe de paroles pour les femmes qui en éprouvent le besoin.
- Les regroupements : un regroupement d'1h30 tous les 15 jours, à partir d'un calendrier fixé à l'avance, avec en amont un temps de préparation d'une heure. Ce rythme est un élément important, il permet de faire un réel travail par sa régularité et pose un cadre indispensable et sécurisant qui favorise l'expression en groupe.

2.2.5 Préparation

Dans cette préparation, le souci premier est de garantir l'expression de chacune des personnes dans le groupe avec pour objectif de donner « du poids » à la parole et de privilégier l'écoute. Les rencontres s'articulent en fonction des attentes du groupe et en lien avec les séances précédentes. Le groupe étant ouvert, l'entrée de chaque nouvelle participante est préparée.

2.2.6 Lieu

Les regroupements ont lieu dans un salon mis à disposition à cet effet au sein d'Accueil Ecoute Femmes à Saint-Brieuc.

2.2.7 Professionnelles

Deux professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes d'Adalea co-animent et accompagnent le groupe. Il s'agit principalement de gérer la parole des participantes. La co-animation permet d'exploiter les complémentarités des professionnelles, de dynamiser au mieux les ressources des femmes, de les soutenir et de contenir le groupe. Le regard de chaque professionnelle éclaire la pratique de l'autre.

2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année

- ✓ **5 entretiens préalables** ont été réalisés (5 en 2018, 5 en 2017),
- ✓ **2 femmes ont participé au groupe** sur l'année,
- ✓ **4 rencontres se sont déroulées** (10 en 2018, 17 en 2017).

Cette année s'est posée la question de l'adaptation de la plage horaire du groupe de paroles, les changements de situation des femmes (maladie, reprise du travail, déménagement…) pouvant limiter leur participation sur du long terme. Un questionnaire a été distribué et mis à disposition des femmes accueillies sur Accueil Ecoute Femmes et au centre d'hébergement Clara Zetkin sur la période de février à avril pour recueillir leur avis : pertinence de la tranche horaire du lundi matin, proposition d'autres plages horaires pouvant éventuellement mieux correspondre à leur disponibilité, notamment en soirée. L'analyse a montré que la majorité des réponses optait pour la plage horaire du lundi matin.

Nous sommes convaincues de la nécessité de maintenir un groupe de parole qui est un outil supplémentaire à l'accompagnement. En perspective, une réflexion est à mener avec le centre d'hébergement pour permettre de ré-impulser cette dynamique.

2.2.9 Les effets

Les effets sont différents suivant les personnes, selon là où elles en sont personnellement. La parole, liante au sein d'un groupe permet de lever la honte, de la nommer, de la reconnaître. Par la parole, les femmes qui participent au groupe sortent de la victimisation, brisent l'isolement et le silence dans lequel elles vivaient suite aux violences subies.

Les récits que font les participantes, esquisse d'une histoire, des difficultés de chacune et les échos des autres femmes du groupe peuvent être des solutions imaginées, des rapprochements de situations qu'elles ont elles-mêmes connues, des causes envisagées, des réflexions existentielles.
Les participantes trouvent une place active dans l'élaboration de leurs difficultés et des solutions à trouver avec l'aide et le soutien des autres femmes. Ces échanges, plus ou moins intimes, forment le tissu et la richesse du groupe.

Les femmes puisent dans le groupe la force de passer de victimes à actrices et de sortir de la soumission. Parler de ses difficultés en groupe évite l'individualisation de questions qui s'avèrent collectives. Les réflexions collectives qui y sont engagées ressourcent le narcissisme mis à mal dans la relation de couple. La revalorisation se fait beaucoup par les autres.

Le passage dans le groupe peut être bref pour certaine mais pour d'autres, c'est un investissement à plus long terme. C'est un passage qui toujours laisse la trace d'un possible à reconstruire. Le groupe permet, à partir de la parole libérée, d'orienter les femmes de façon individuelle vers des structures ou professionnels adaptés.

Ainsi en 2019, les **2** femmes qui ont participé au groupe de paroles ont pu commencer ou prolonger ce travail de reconstruction, de revalorisation, leur permettant d'appréhender différemment leur devenir.

2.3 Sensibilisations et formations

2.3.1 Contexte et actions menées

La violence intrafamiliale est particulièrement préoccupante tant du fait de son ampleur, des conséquences physiques, psychologiques et sociales qui en résultent pour ses victimes, principalement des femmes, que du fait de son retentissement sur l'ensemble de la famille et notamment des enfants.
Dans ce cadre, Accueil Ecoute Femmes a réalisé en 2019 des actions de sensibilisation sur la thématique des violences conjugales.

2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année

En 2019, 169 personnes ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation et/ou de formation à la problématique des violences conjugales (277 en 2018, 310 en 2017) dont :

- ✓ Des jeunes étudiants, lycéens, collégiens et scolaires,
- ✓ Des travailleurs sociaux.

Ainsi, 7 actions de sensibilisation et/ou de formation ont été organisées en 2019 (12 en 2018, 7 en 2017) :

Dates	Secteur géographique / structure	Type de sensibilisation / formation	Public	Nombre de personnes
8 Janvier	Pontivy	4 animations jeu Equité Toi ?	Lycéens	41
30 janvier	Saint-Brieuc	1 animation jeu Equité Toi ?	Lycéens	18
5 mars	Binic – Etables / mer	1 animation jeu Equité Toi ?	Lycéens	25
8 mars	Saint-Brieuc	Ciné débat	Post bac	11
2 juillet	Saint-Brieuc	1 sensibilisation	Professionnels	16
15 novembre	Paimpol	1 action de prévention « Pas seuls »	Scolaires	37
13 décembre	Paimpol	1 action de prévention « Pas seuls »	Scolaires	21
TOTAL				**169**

2.3.3 Compte rendu des actions de sensibilisation et de formation

Il ressort de ces actions une dimension partenariale et citoyenne très forte autour des questions soulevées sur le thème des violences conjugales.

Les participants professionnels notamment ont ainsi pu obtenir non seulement une sensibilisation ou une formation mais aussi découvrir ou redécouvrir des partenaires. Cette connaissance du partenariat qui peut agir en amont ou bien en aval de l'intervention des professionnels sensibilisés apporte une cohérence d'intervention pour les personnes confrontées à la violence conjugale et intrafamiliale.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

3.1 Actions dans le cadre du bureau départemental

A Lamballe, des permanences sont en place depuis 2011 à la demande de la mairie. Elles ont lieu à présent à la mairie dans un bureau du CCAS mis à disposition en alternance pour d'autres associations partenaires (CIDFF, ADAJ, ACAP...) et à proximité du service Vie sociale et Prévention.
Dans le travail d'interconnaissance des acteurs locaux, nous avons participé à deux journées de travail à l'initiative du service Vie sociale et Prévention dans le cadre du CLSPD pour l'organisation de la 7ème édition de la marche départementale de lutte contre les violences faites aux femmes (voir ci-dessous).
Un travail axé sur les rencontres et présentations des acteurs pour conforter et accroître le partenariat en place devra se poursuivre au cours de l'année à venir.

Sur Rostrenen, 2 permanences mensuelles ont été mises en place en octobre 2009 à la demande des travailleurs sociaux du territoire. Le partenariat étroit avec les travailleurs sociaux de la MDD se poursuit. Nous veillons à la réactualisation et à la mise à disposition de nos supports de communication (affiches, plaquettes, carte de visite) auprès du public, des professionnels de la MDD ainsi que de la gendarmerie de Rostrenen.

Sur Loudéac, la permanence est bien identifiée.
Des collaborations sont engagées notamment avec la municipalité qui loue à l'association un logement communal depuis fin 2019. Cette initiative unique sur le territoire de Loudéac communauté Bretagne Centre **(**LCBC**),** est soutenue par le préfet et la DDCS. Elle offre un moyen efficace de mise à l'abri des victimes, qui peuvent y être orientées *via* le 115. L'accueil et les premières démarches d'accompagnement sont assurées par le CHRS Ker Gallo compte tenu de la proximité géographique.

Le travail en partenariat se doit d'être consolidé et élargi. Le service a participé au forum de l'accès au droit qui s'est tenu le 27/04 sur Loudéac, organisé par le CDAD (Centre Départemental d'Accès aux Droits). Différents partenaires étaient présents pour informer le public sur ses droits.
De plus, en parallèle s'est tenue une conférence dont le thème portait sur les violences faites aux femmes. Animée par CIDFF et maitre Guérin, avocate au barreau du TGI de St BRIEUC.

Sur Saint-Brieuc :

Grenelle « Lutte contre les violences conjugales »

Le protocole départemental de lutte et de prévention des violences faites aux femmes a été signé le 25 novembre dernier. L'Association Adalea en est signataire. Ce protocole vise à mettre en évidence les actions et à identifier le réseau d'acteurs et d'actrices dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement, de la répression et de la réparation. Il donnera lieu à des commissions départementales au cours de l'année.
Il se décline au plan local dans les contrats locaux, à l'échelle des intercommunalités. Des groupes de travail, au sein des CISPD/CLSPD[4] transposent ainsi ses objectifs aux réalités locales.

[4] CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CISPD, Saint-Brieuc Amor Agglomération
Le 04/09/2019 a été lancé un groupe de travail sur les violences intrafamiliales, émanant de la réunion plénière, auquel le service participe dans le cadre du CISPD Saint-Brieuc Amor Agglomération. Différentes rencontres ont pu se dérouler qui ont abouties à la formalisation de 7 fiches-actions. Le contrat local sera présenté aux membres du CISPD lors de l'assemblée plénière qui se déroulera début 2020 et soumis au Conseil d'Agglomération pour validation courant février 2020.

Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor
Dans le cadre de la mobilisation autour du Grenelle "lutte contre les violences conjugales", de l'animation du réseau des référents VIF et du développement de l'action partenariale, le groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor a organisé :

- Une journée de formation au profit des référents Violences Intra Familiales (VIF) du groupement, le 21 novembre 2019 à Saint Brieuc (15 gendarmes volontaires). Le programme de cette journée s'est déroulé autour d'une intervention pratique sur l'accueil des victimes et le traitement des procédures VIF, dispensée par l'adjudante TOULOUZE et un magistrat du Parquet de Saint Brieuc. Les principaux partenaires associatifs étaient également associés afin de présenter leurs missions (Adalea, CIDFF, ADAJ).
- Une visite de la brigade numérique à Rennes, le 11 décembre, en présence de la DDFE : sorte de « Labo » de la gendarmerie créée en 2018 et composée d'une vingtaine de gendarmes spécialisés et formés à « l'écoute à distance », cette brigade permet une réponse rapide à toutes les questions posées par les usagers avec une sensibilisation particulière à l'accueil des femmes victimes de violences. L'orientation vers les brigades d'intervention territoriales et les acteurs locaux reste indispensable. L'interconnaissance des différents acteurs, de leur champ de compétences et d'interventions s'avère de fait essentiel pour favoriser la prévention, le repérage et le traitement des situations de violences et accompagner au mieux le parcours des victimes (Gendarmerie, DDFE, Adalea, CIDFF22, ADAJ, CDAD 22, ITSG).

La **Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité,** Mme Annie Le Houérou participe aux différentes initiatives et rencontres. Sa présence est un soutien essentiel pour nos actions et permet une coordination des associations et partenaires autour de la problématique, sur les différents territoires.

Groupe de travail sur le parcours SIAO des femmes victimes de violences
Dans la continuité du travail engagé depuis 2016, une réunion s'est tenue le 12/09/2019, regroupant les partenaires départementaux autour de l'accompagnement des femmes hébergées dans le cadre des dispositifs d'hébergement d'urgence. Un premier bilan a été fait sur l'utilisation de l'enveloppe allouée par la DDCS concernant une aide à la mobilité de ces femmes.

La poursuite des permanences juridiques du CIDFF au sein du service
En 2019, le CIDFF a effectué 11 permanences au sein de nos locaux et a permis à 27 femmes de bénéficier d'informations sur l'aspect juridique des démarches à engager. Les orientations se font par le service Accueil Ecoute Femmes et par le CHRS Clara Zetkin. Cette permanence permet de renforcer le partenariat et de faciliter les échanges sur les situations favorisant ainsi une meilleure prise en charge des personnes.

Le Centre Hospitalier Yves Le Foll

Le partenariat se poursuit avec le Centre Hospitalier. Le 21 mai dernier, le service Accueil Ecoute Femmes a tenu un stand d'information dans le hall d'accueil de l'hôpital. L'objectif était d'aller à la rencontre du public, d'engager le dialogue autour de la problématique des violences intrafamiliales et de faire connaitre les missions du service. Cette action a fait l'objet d'une communication à l'interne de l'hôpital ainsi que d'un article dans le Ouest France.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre du partenariat mis en place avec le Centre Hospitalier depuis 2016. Cette collaboration avec les cadres de santé, les assistantes sociales, les médecins, les sages-femmes et les psychologues, le centre de planification et le service des urgences est bien identifiée et facilite les interventions au sein des différents services, notamment au pavillon de la femme et de l'enfant. On observe également une augmentation des orientations de l'hôpital vers nos permanences au 30 bis du docteur Rochard à Saint-Brieuc.

Le Réseau périnatal

Depuis cette année, le réseau a engagé un travail sur la thématique des violences faites aux femmes et la périnatalité et nous a sollicité pour intégrer le comité de pilotage en tant que partenaire ressource. Plusieurs rencontres ont pu avoir lieu notamment au sein de l'Hôpital Privé des Côtes d'Armor (HPCA).
L'objet est de travailler autour :

- De la question des parcours des femmes enceintes,
- D'identifier les professionnels ressources et les collaborations existantes et potentielles au sein du réseau et de proposer des axes d'amélioration,
- De faire émerger les besoins en termes d'information et de formation des professionnels qui gravitent autour de la périnatalité.

Bons Transports

Depuis 2018, l'association Adalea gère via le 115 et le SIAO des bons transports à destination des femmes victimes de violences conjugales sur l'ensemble du département. Ces bons transports permettent aux femmes non mobiles (pas de moyen de locomotion, absence d'un cercle familial ou amical, impossibilité de prendre les transports en commun du fait d'un état de choc…) de pouvoir se rendre sur les lieux de mise à l'abri (orientation par le 115) mais aussi de pouvoir réaliser les démarches utiles à leur situation : audience judiciaire, RDV avec un avocat, expertise médicale… Ils s'adressent aux femmes qui préparent leur départ ou aux femmes déjà accueillies en hébergement.
En 2019, **25 femmes** ont pu bénéficier de ces bons transport :

- **10 transports** vers un lieu d'hébergement,
- **15 transports** vers un lieu d'accueil et d'écoute,
- **9 transports** pour honorer un RDV judiciaire,
- **9 transports** pour honorer un RDV d'expertise médicale.

3.2 Actions collectives menées avec le centre d'hébergement Clara Zetkin

Autour du 8 mars

Projection du film « L'Emprise » au Lycée Jean Moulin de Saint-Brieuc, auprès d'une classe de TISF, suivi d'un débat.

Des interventions se font toute l'année auprès des établissements qui nous sollicitent.

Accueil d'une délégation polonaise

Dans le cadre du projet bilatéral France-Pologne intitulé « Approche innovante pour la prévention des violences domestiques », nous avons accueilli 15 professionnels polonais du social et du juridique, ainsi qu'une interprète le 26 juin dernier qui a donné lieu à un échange autour des pratiques et à une présentation des différentes actions du site.

Autour de la prise en charge des enfants témoins/victimes : L'action « Histoire de dire »

Cette action comporte trois volets :

- Les permanences d'accueil
- Les ateliers
- Les actions de prévention.

Le développement de l'action « Histoire de Dire » poursuit son développement grâce au soutien financier de la Fondation Up, notamment sur le champ de la prévention.

Jeu « Équité toi ? »

Le jeu socio-éducatif « Equité toi », créé par l'association Adalea en collaboration avec une artiste plasticienne, est utilisé comme support pour promouvoir les comportements non sexistes et les questions d'égalité entre les filles et les garçons, ainsi que d'aborder les violences intrafamiliales auprès d'un public jeunes, collégiens et lycéens.

Les objectifs de ces actions en direction des jeunes :

- Informer et sensibiliser sur les formes de violence, le cycle, le processus, et l'impact de la violence sur la famille,
- Poser des repères sur les relations hommes/femmes, le respect, les comportements non-violents, la communication, le dialogue, déconstruire les stéréotypes de genre, l'égalité homme/femme,
- Rétablir les frontières au sein de la famille,
- Permettre d'amorcer une réflexion sur les représentations et le positionnement dans la relation amoureuse,
- Offrir un espace de parole, être à l'écoute, répondre aux interrogations, décoder les signaux de détresse,
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement sur le département des jeunes et des familles.

Spectacle de marionnettes : « Pas seul »

C'est l'histoire de Gnocchi , qui grandit dans une famille aimante, avec son papa M. Poireau et sa maman Perette. Mais tout doucement l'atmosphère change, devient de plus en plus électrique... les disputes en famille se multiplient jusqu'au jour où ... Heureusement Gnocchi n'est pas tout seul....

Ce spectacle a été conçu par Géraldine SCHMUR, marionnettiste, en collaboration avec la municipalité de Paimpol et le CLSPDR (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) de Paimpol.

Il est destiné à un public d'enfants de 6 à 12 ans dans le cadre d'une action de prévention des violences intrafamiliales. Les représentations sont prévues en milieu scolaire ou périscolaire, associatif, médico-social et grand public.

Analyse des pratiques professionnelles animée par un intervenant extérieur (Histoire de Dire)

L'analyse des pratiques professionnelles n'a de sens que si elle s'inscrit dans la régularité. L'APP s'est poursuivie cette année avec le même intervenant.
Cette instance est essentielle pour permettre un espace de paroles aux professionnelles afin de prendre du recul face à des situations dramatiques et des émotions parfois intenses.
L'analyse des pratiques professionnelles ancrée dans la réalité vient soutenir l'intervention auprès des enfants.

Elle permet de :

- Se questionner, s'interroger et réfléchir, à partir d'une pratique quotidienne en la reliant à des concepts théoriques,
- Apporter un éclairage clinique sur les situations,
- Favoriser le travail d'analyse des difficultés et des problématiques rencontrées,
- Proposer un travail d'élaboration et de réflexion sur les actes professionnels,
- Clarifier la position professionnelle,
- Développer les compétences et les pratiques communes dans un souci d'éthique et de bienveillance.

Autour du 25 novembre

JE MARCHE, TU MARCHES, NOUS MARCHONS contre les violences faites aux femmes
À l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, la septième édition s'est déroulée à Lamballe. La ville est engagée depuis une quinzaine d'année sur des actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle a porté cette année cette action avec les partenaires et acteurs concernés. Nous y étions.
Cette manifestation départementale a rassemblé plus de 350 personnes. Elle constitue un temps fort de sensibilisation du grand public au thème des violences faites aux femmes.

#3919 Marche contre les violences faites aux Femmes à Lamballe. @ADALEA22

Réseau FNSF

SOLIDARITÉ Femmes
FÉDÉRATION NATIONALE

Participation aux journées de travail avec les associations du Territoire OUEST de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF). Deux rencontres ont eu lieu cette année en mars et en octobre à Nantes en présence des 7 associations de notre territoire (Services Accueils de jour, CHRS, Accueils d'urgence, ALT, Permanences d'écoute, des actions de formation et sensibilisation, soutien à la parentalité, accueils des enfants…). Des journées d'informations, de partages d'expériences, de transmission de nos compétences en présence des professionnelles de terrain, des membres bénévoles des Conseils d'Administrations, des directions.

Participation à deux colloques :

- « Violences de couple : impact sur la santé des femmes », à l'université d'Angers le 27 février dernier, organisé par l'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF) Pays-de-la-Loire. Animé par de nombreux intervenants, ce colloque a été l'occasion de croiser des approches différentes sur les conséquences des violences sur la santé, en particulier le psycho traumatisme subi par les femmes victimes de violences conjugales et l'accompagnement nécessaire des victimes.
- « Comment articuler sécurité des femmes et protection des enfants pour une sortie des violences », à Saint-Denis et au Sénat les 2, 3 et 4 octobre. Avec comme objectifs généraux de mettre en perspective les enjeux politiques de l'égalité à l'épreuve des violences conjugales, de comprendre et mesurer l'impact des dispositifs de protection pour les femmes victimes et les enfants co victimes ; de mettre en place les bonnes pratiques coordonnées entre différents acteurs afin de promouvoir la sécurité et la protection dans les situations de danger imminent. Ce colloque s'est organisé autour :
    - de tables rondes : égalité parentale à l'épreuve des violences conjugales, politique de lutte contre les violences faites aux enfants co-victimes, évaluation de la notion de danger imminent. En présence de la FNSF (3919), de la Délégation du ministère de l'Intérieur, du ministère des solidarités et de la santé, du Droit des Femmes et à l'Egalité des chances entre les femmes et les hommes, du Sénat, DGCS Enfance Famille, SNATED (119), de magistrats, de procureurs, d'avocats, policiers, gendarmes, travailleurs sociaux, sociologues…
    - d'ateliers pour approfondir, partager et transférer nos compétences.

Autour des 40 ans de l'association :

Le 16/07/2019, Emmanuelle Pays, photographe pour Echappées photographiques, a organisé un atelier-rencontre d'expression, ouvert à tous : salariées, femmes et enfants accompagnés-accueillis. Cet atelier a été l'occasion de produire des "portraits sensibles", qui donnent à fédérer et à valoriser les publics et les équipes.
Le choix des clichés retenus a été fait avec accord des personnes pour la réalisation d'une exposition qui a été présentée lors de la célébration des 40 ans de l'association le 20 septembre dernier autour d'un cabaret/cirque.

Autour d'une vidéo :

Le collectif Lacavale a été choisi pour présenter les actions menées en direction des femmes et des enfants victimes de violence intrafamiliale. Depuis septembre, le collectif s'est immergé sur le site pour aller à la rencontre des femmes hébergées et accueillies sur des temps définis où il propose des temps individuels et collectifs autour de médias comme le dessin, le graphisme, l'illustration et l'écriture pour faciliter l'expression ainsi que des enregistrements de voix. Ce travail participatif a comme objectif la réalisation d'une vidéo, à partir de la parole des personnes, qui sera présentée au grand public autour du 8 mars.

Le collectif Lacavale rassemble des artistes venant du théâtre et du cinéma documentaire, et travaille principalement dans les Hauts-de-France, en région parisienne, en Normandie et en Bretagne.

Présence sur le site de Chloé, Anna et Nicolas membres actifs du collectif.

Rencontres avec différents partenaires

Le 05/07/2019, nous avons accueilli dans nos locaux Mme Caer, intervenante sociale au sein de la brigade de gendarmerie de Guingamp qui est venue rencontrer les équipes, visualiser le lieu et échanger autour de la prise en charge des femmes et des enfants. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre intervention au titre du bureau départemental.

Le 12/07/2019, nous avons reçu Mme Bertrand, Juge aux Affaires Familiales au TGI de Saint-Brieuc. Il s'agissait de présenter les équipes, de mieux cerner le fonctionnement et les attentes d'une procédure civile auprès du JAF dans la prise en compte de la problématique de la violence conjugale.

Le 14/03/2019, le service du département des Côtes d'Armor a organisé une journée de découverte et de présentation du lieu d'accueil « **TIPI** », à laquelle nous avons participée. Il s'agit d'un lieu gratuit, au cœur de Saint-Brieuc, qui accueille les parents et les enfants de 0 à 6 ans, en accès libre:

- Un lieu pour les enfants de découverte, de rencontres et d'expression par le jeu,
- Un lieu pour les parents d'écoute, de partage autour de l'enfance et de la parentalité.

Cette rencontre a permis d'engager un travail en réseau efficient et de faciliter les orientations interservices.

Atelier de sensibilisation à l'auto-défense

Le 6 décembre a été organisé un atelier de sensibilisation à l'auto-défense en partenariat avec la Maison des Femmes, le CIDFF, Saint Brieuc Armor Agglomération et la DDFE, et proposé aux femmes hébergées à Clara Zetkin et aux femmes reçues à Accueil Ecoute Femmes. Deux femmes s'y sont inscrites et une y a effectivement participé. L'objectif de cet atelier est l'apprentissage de techniques simples de défense verbale.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

L'hébergement d'urgence : un accompagnement indispensable

Cette année, nous faisons de nouveau le constat que le nombre de places réservées à l'hébergement d'urgence pour les femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales sont insuffisantes. L'ouverture de places supplémentaires est attendue pour répondre à la demande.

Ces femmes et ces enfants sont doublement vulnérables du fait, d'une part du contexte des violences, d'autre part de la précarité et de l'angoisse inhérentes à l'accueil en urgence. C'est pourquoi il est nécessaire de souligner qu'un accompagnement global sur ces situations est indispensable.

Au cours de cette année, les liens interservices ont été renforcés et des réunions de travail au niveau départemental sur le parcours SIAO des femmes victimes de violences se sont poursuivies. Le groupe de travail constitué a partagé les mêmes constats en lien avec la problématique. Les besoins repérés en terme d'accompagnement ont été pris en compte par la DDCS qui a pris la décision d'attribuer une enveloppe financière, dès fin 2018, aux structures qui hébergent dans l'urgence ces familles. Cette enveloppe dédiée est essentielle et demande à être pérennisée et évaluée à partir de l'analyse des besoins identifiés.

Le logement d'urgence géré par Adalea a comme particularité de pouvoir bénéficier d'un accueil sécurisé. Cet aspect s'avère essentiel dans la gestion des situations à risque. Ce dispositif d'accueil en urgence assure une sécurité adaptée et permet aux femmes hébergées de pouvoir bénéficier du soutien proposé par l'équipe du CHRS. Il est ainsi plus aisé de rencontrer les enfants, de leur porter une attention particulière, de mettre des mots sur la séparation et les violences vécues, notamment dans le cadre de l'action « Histoire de Dire ». Comme en 2018, le logement d'urgence géré par ADALEA a été systématiquement occupé par deux ménages. Ceci vient mettre à nouveau en évidence un manque de places pour des familles nécessitant une protection accrue. Si la proximité d'un collectif est nécessaire, la cohabitation dans le logement d'urgence n'est cependant pas idéale dans cette problématique.

Accueil Ecoute Femmes a toujours proposé un accompagnement physique pour soutenir les femmes dans leurs démarches. Celui-ci tend à se généraliser, depuis juillet de cette année, pour les femmes, plus vulnérables, qui sont accueillies notamment sur la structure Hybritel. Une réflexion interne a permis de formaliser les interventions en prenant en compte les parties prenantes : femme et enfants hébergés, AEF, 115, Hybritel et ainsi permettre un accompagnement plus efficient. Les premiers entretiens peuvent se faire sur le lieu même de l'hébergement pour éviter aux femmes de multiplier les déplacements surtout lorsqu'elles ne sont pas originaires de la ville. Le cas échéant, il est aujourd'hui possible de solliciter les bons taxis pour faciliter les démarches à effectuer.

Il s'agit de proposer un accompagnement renforcé pour un public vulnérable et de travailler en réseau avec les partenaires qui gravitent autour de la situation en favorisant les relais nécessaires sur différents aspects : social, sanitaire, judiciaire, insertion professionnelle …

L'hébergement d'insertion

Le fait que la permanence de l'évaluateur SIAO se tienne au sein des mêmes locaux facilite le parcours des femmes et favorise leur orientation vers le service AEF et réciproquement.

Il demeure toujours un écart entre les demandes d'hébergement des femmes accompagnées et les offres disponibles dans le cadre du SIAO. Les professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes sont amenées à soutenir et accompagner, pendant de longues périodes, ces femmes en attendant un hébergement.

Pour certaines personnes qui sollicitent le SIAO, un passage en CHRS serait nécessaire dans les semaines qui suivent la demande. C'est au moment du départ qu'il y a le plus de risques immédiats de passages à l'acte (suicides/homicides). C'est avant un départ qu'il faut anticiper ce risque et trouver dans ce moment l'assurance d'une sécurité. De même, dans les familles où la violence va croissante, il n'est pas toujours possible, sans prendre de risques, d'attendre plusieurs mois qu'une place se libère… Ce sont parfois des solutions peu adaptées qui sont trouvées.

Bien souvent les femmes et/ou enfants doivent rester au domicile ou accepter des conditions de logement temporaire peu satisfaisantes. Ceci, malgré la loi favorisant l'éviction du conjoint violent.

Ces suivis génèrent davantage d'attention et de disponibilités pour Accueil Ecoute Femmes.

Ils supposent :

- Un soutien très régulier pour ces femmes en plein désarroi qui appellent plusieurs fois par semaine,
- Des contacts et écrits multiples avec les partenaires : justice, logement, SIAO, travailleurs sociaux et médico-sociaux…

Retrouver un logement et/ou un hébergement, pour les femmes qui ont décidé de se séparer pour se soustraire aux violences de leur conjoint reste encore un parcours long et difficile.
Les délais d'attente d'attribution freinent l'étape de reconstruction de ces familles.

La situation économique actuelle et conséquences sur les femmes accompagnées :
Aux difficultés citées ci-dessus vient s'ajouter le contexte économique qui est, pour certaines femmes, un vrai frein dans la décision de quitter le conjoint violent et est une donnée importante dans la décision de partir.

- Certaines femmes ne peuvent partir au regard de leurs faibles ressources (prestations CAF, indemnités Pôle Emploi, bas salaires, petites retraites …). Elles redoutent une précarisation de leur situation. Elles ont, pour certaines, mis au second plan leur vie professionnelle au profit de la vie familiale : congé parental, contrats précaires, travail à temps partiel…

Cette année, nous constatons une augmentation de 6,12 % des femmes allocataires du RSA par rapport à 2018.
Concernant les personnes sans ressources elles représentent 14,92%. Cette part est en augmentation de plus de 4% depuis 2 ans, ce qui vient dire que les situations tendent à se précariser.
Parallèlement on observe une baisse de près de 5% de personnes percevant des revenus (salaire, retraite).
Au-delà du contexte économique et de l'accès à l'emploi difficiles, on peut faire l'hypothèse que ces situations de femmes sans ressources concernent à la fois des femmes en couple sans emploi mais aussi les femmes migrantes, parfois accompagnées de leur enfant, en attente de régularisation. Pour ces dernières, les enjeux se situent au niveau des besoins fondamentaux : se nourrir, se soigner, se loger …car elles n'ouvrent pas de droit aux aides.

Les actions autour d'un projet collectif

Cette année, dans le cadre des 40 ans de l'association, différentes actions collectives sous forme d'ateliers d'expression ont pu être proposées et mises en œuvre avec les personnes accueillies, les intervenants extérieurs et les professionnelles. S'investir pour les femmes dans ces ateliers a eu pour effet de créer une autre dynamique autour d'un projet collectif partagé. L'atelier photo leur a permis de modifier leur regard sur elles-mêmes de manière positive. L'approche photographique artistique a contribué à valoriser leur image et participe au processus de reprise de confiance en soi.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES,

Ces témoignages ont été recueillis avec l'accord des personnes

Depuis 2015, une ostéopathe bénévole propose des consultations aux femmes accueillies au sein de notre service. Les séances d'ostéopathie, qui se déroulent une fois par mois, ont rencontré un large succès dès le début de leur mise en place. Les créneaux de rendez-vous sont complets très rapidement parfois sur plusieurs mois. Un lien de confiance s'est vite installé entre l'ostéopathe et les équipes dans une ambiance simple, conviviale et toujours professionnelle. Cette pratique de médecine manuelle qui prend en compte l'individu dans sa globalité « mettant en relation le corps et l'esprit » répond à un vrai besoin chez les personnes que l'on accueille. Pour comprendre les clés de ce succès, ce sont les femmes qui en bénéficient qui en parlent le mieux :

« Ça fait du bien autant physiquement que moralement. J'y trouve un bien-être physique et c'est aussi un moment où on a le temps de se poser, d'échanger grâce à la relation de confiance et d'écoute qu'elle permet d'établir avec sa gentillesse et sa personnalité. Ça fait aussi le lien avec les entretiens d'écoute avec la professionnelle d'Accueil Ecoute Femmes. »

« C'était ma première séance d'ostéopathie de ma vie et j'ai ressenti une détente et un relâchement incroyable. Ça m'a vidé d'une bonne façon. C'est un bien-être physique et mental. C'est une personne chouette, elle est très respectueuse, son approche est progressive, il y a beaucoup d'attention et la confiance s'installe. »

« Ces séances c'est vraiment super pour moi ! ça soulage mes problèmes de dos. Cela me permet aussi d'accéder à des séances d'ostéopathie que je ne pourrai pas me payer car je suis à la CMU. C'est quelqu'un de très gentil, très à l'écoute avec un sens de l'humour, j'apprécie énormément les séances, c'est très utile et j'en suis reconnaissante. »

6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Accueil Ecoute Femmes travaille aussi dans une logique de réseau, en ce sens le partenariat est évolutif et interactif en fonction des besoins et demandes des femmes reçues. Ainsi, Accueil Ecoute Femmes ne se substitue pas au travail des autres structures.

Le partenariat est très varié :

- Secteur sanitaire :
  - Hôpitaux (la PASS, les Urgences, les différents services et particulièrement ceux en lien avec la femme et l'enfant)
  - Cliniques spécialisées (CMP…)
  - Réseau périnatal
  - Intervenants en libéral (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, sage femmes, psychologues …)
  - Services spécialisés dans la prise en charge des enfants/adolescents (C.M.P.E.A, C.M.P.P, P.A.E.J, S.E.S.S.A.D, Santé scolaire …)
  - Autres services spécialisés : C.S.A.P.A, Point Accueil Santé, centres de planification …

- Secteur social :
  - Les services enfance et famille du département (P.M.I.…)
  - La C.R.I.P 22 (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
  - Autres professionnels de l'action sociale (Assistantes sociales des Maisons du Département, Assistantes sociales scolaires, Centre d'Accueil à la Parentalité, services sociaux du personnel …)

- Secteur judicaire :
  - La Sauvegarde de l'Enfance, l'association Le Gué
  - Avocats, forces de l'ordre, intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat…
  - Différents services des Tribunaux (JAF, JE …)
  - Notaires, huissiers …

- Secteur de l'emploi et de la formation :
  - Mission Locale
  - Pôle Emploi
  - Pôle Emploi Formation de Adaléa
  - C.I.D.F.F. …

- Secteur du Logement/Hébergement :
  - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO urgence/insertion)
  - SOS Solidarité Femmes
  - Les différents bailleurs sociaux…

- Secteur associatif/humanitaire/caritatif :
  - EMMAUS, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, …

- Organismes et services administratifs :
  - Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
  - Centres Communaux d'Action Sociale
  - Organismes de tutelle
  - Banque de France, différents créanciers …
  - Organismes enfance et jeunesse (crèches, centre de loisirs …)

7. PLAN D'ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

	Rappel des perspectives pour 2019	Réalisations au 31 décembre 2019	Perspectives pour 2020
Accompagner	- Développement d'Histoire de dire - Développer l'accompagnement physique des femmes, l'aller vers	- Aménagement de la salle dédiée à l'accueil des enfants - Rencontre d'un Juge aux affaires familiales TGI Saint-Brieuc - Accueil des enfants en individuel et en groupe : poursuite de l'action « histoire de dire » (soutien financier), et développement de l'axe prévention	- Poursuite de l'action Histoire de dire, réflexion sur l'accueil différencié des enfants - Poursuite des groupes de paroles
Innover	- Réflexion autour de la création d'un groupe de paroles sur les violences sexuelles en lien avec le Point santé. - Formation de l'équipe -	- Poursuite du soutien financier de l'ARS dans le cadre de la collaboration avec l'hôpital Yves Le Foll - Actions collectives menées dans le cadre des 40 ans de l'association	- Réalisation d'un film/documentaire sur la thématique des violences conjugales et intrafamiliales
Coopérer	- Poursuite du travail régional avec d'autres associations	- Formation et sensibilisation auprès des acteurs du département - Participations aux territoriales et formations organisées par la FNSF et aux Universités d'automne - Mise en place de réunions interservices, d'un groupe de travail interservices, invitation de partenaires - Développement du partenariat avec le secteur hospitalier privé	- Sensibilisation auprès des acteurs de la santé : CH Yves le Foll, réseau périnatal
Impliquer		- Proposition à des femmes de s'impliquer autour de projets, les informer du CCRPA - Proposer à des femmes de participer à des actions culturelles	